

DELIBERATION N° 47

Exposition clarisse - prix de vente du catalogue d'exposition

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 39

LE TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE SEIZE

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 24 mars 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (de la question n°8 à la question n°62), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°27), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie.

Sont absents et excusés : M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°7), M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BAZIN Jean (de la question n°28 à la question n°62).

Pouvoirs ont été donnés par : M. DESMAREST Luc à M. LANGLOIS Nicolas, M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, M. CAREL Patrick à M. LECANU Lucien, Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à Mme AUDIGOU Sabine, Mme CLAPISSON Paquita à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à Mme LEVASSEUR Virginie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean à Mme OUVRY Annie (de la question n°28 à la question n°62).

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Rapporteur : Mme Sabine AUDIGOU

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Ville de Dieppe a repris à sa charge la gestion et le financement des expositions au Musée, jusque là assurés par l'Association des Amys du Vieux Dieppe, Amis du Musée et Amis de la Bibliothèque de Dieppe, en continuant de confier à cette association, par convention, la gestion de la boutique.

Dans le cadre de la troisième édition du Festival Normandie Impressionniste, le Musée de Dieppe propose une exposition de Bernard Clarisse "*Portraits de Grands (Mégas)*" du 16 avril au 5 juin 2016.

Bernard Clarisse, peintre contemporain, a entrepris de peindre les grands artistes et penseurs de notre génération et des siècles passés.

Il réunira au Musée de Dieppe les grandes figures qui ont fréquenté ou habité la Normandie, eu un rapport avec elle, son histoire (de l'art), ses habitants, dont les fortes personnalités de l'âge impressionniste à Dieppe.

A cette occasion, un catalogue sera édité et mis en vente à la boutique du Musée.

Le tirage est de 300 exemplaires dont 200 exemplaires à la vente et 100 exemplaires pour dons (50 pour l'artiste, 50 pour la communication, les instances officielles et les échanges avec divers musées)

Le coût de réalisation du catalogue est estimé à 12,12 € TTC par catalogue (sur la base de 200 exemplaires à la vente).

Le prix de vente du catalogue est proposé à 16 €.

Une réduction de 5% est accordée sur ce catalogue aux membres des sociétés d'histoire locale de Dieppe, ainsi qu'une réduction de 9% aux collectivités.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales en son article L.2121-29,

Considérant :

- la nécessité de définir un prix de vente du catalogue d'exposition "*Portraits de Grands*",

- l'avis de la commission n° 2 du 22 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver la vente du catalogue d'exposition "*Portraits de Grands*" au tarif de 16 €, avec une réduction de 5% pour les membres des sociétés d'histoire locale de Dieppe et de 9 % pour les collectivités.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte certifié exécutoire en
application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien Jumel

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--